

Convocation du Conseil municipal.

M. le Maire, a convoqué par un arrêté
à la mairie, à 8 heures du matin, le dimanche
9 juillet courant, pour une session extraordinaire

Objet de la séance:

1. Monopole des inhumations - service extérieur.
Des Campes funéraires. Règlement & tarif.
2. - Travaux dans les écoles pour logements
d'appoints
3. Soutiens de famille. Arrêt du Conseil.
4. Communications diverses.

Rezé, le 4 juillet 1905.

Le Maire
E. Vaucoeur

Session extraordinaire du 9 juillet 1905.

Le Conseil municipal de la commune de
Rezé, dûment convoqué par le Maire
s'est réuni ce jour 9 juillet à 8 heures du matin,
au lieu ordinaire de ses séances, sous la prési-
dence de M. Sauvêtre, Maire, pour la tenue
d'une session extraordinaire.

Présents: M. Sauvêtre, Clerquin, Rambaud,
Nathan, Grosse, Fouquet, Caron, Otaud, Lainé,
Lucelet, G. Lizon, Lucelet, P. Pournic, C. G. G. G.
Gargon, Vigier, Barpau, Dany, Babouin, Gaudet
et Gendreau.

Absents: M. Lemerch et Ogilby, excusés.
L'assemblée a élu à l'unanimité de la loi du 5 avril
1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire

pris dans le sein du Conseil. M. Hier a eue
obtenue la majorité, et les suffrages se sont réunis
pour remplir ces fonctions, qui ont été acceptées.
Le procès verbal de la dernière séance
est lu et adopté sans observation.

Pompes funèbres.

La Commission ayant terminé son rapport,
M. Le Moine en donne lecture.

Après avoir discuté le tarif pour les services
extérieurs, le Conseil, sur la proposition de
M. Le Maire d'ordre ses délibérations, à cette
Commission pour son laborieux travail et par-
ticulièrement à M. Doin Rapporteur et à
M. Biquet.

Le Conseil adopte le tarif tel qu'il a été élaboré
par la Commission.

Lecture est faite du cahier des charges arrêté
par le Conseil. Toutefois le bénéfice d'indigent
ne pourra s'appliquer qu'aux personnes secourues
par le Bureau de bienfaisance.

M. Biquet propose que pour la décoration des
funérailles, les concierges des cimetières de
la Commune aient un uniforme pour recevoir
les familles à l'entrée des cimetières. Adopté.

Le traité intervenu entre M. Le Moine et
M. Gebray, entrepreneur du service public des
inhumations et pompes funèbres, est approuvé
et recevra son exécution à partir du premier
Octobre 1905.

Ecole des filles de Repe. - Bâtiment annexé dans la cour.

Appropriation du 1^{er} étage pour adjointe au
adjointe mariée - Accepté par M. Labeyrie
Propriétaire

Ecole de garçons de Repe. - Logement pour 2 adjointes mariées.

Accepté par M. Labeyrie sous réserve de
couverture de l'escalier pour à l'extérieur.

Ecole des filles de St. Paul - Logement pour adjointes mariées
ou célibataires.

Proposition acceptée par M. Labeyrie.

Est prise en considération une motion
de M. L'Oron relative à la tenue des loge-
ments - mis à la disposition des adjointes

Bo

Ecole

Comm

au Adjointes mariés - Le Conseil estime qu'en
visite de ces appartements, uniquement et de ces lieux
serait le fait à chaque changement d'occupant -
Celle proposition a été motivée par les raisons et est
dans lequel certains logements ont été laissés.

Bois de Crus. - Endroits désignés pour la distillation.
Après renseignements fournis par M. le Chef
de poste des contributions indirectes se faisant
connaître les avantages résultant de lieux
déterminés dans la commune pour opérer la
distillation de produits.

Le Conseil après examen de la question, est
d'avis que les endroits les plus propices
et les époques les plus favorables sont :

1. Village de Ragon, du 1^{er} au 15 Août.
2. Village de Landreux, du 20 au 30 Mars.
3. Village de la Galotière, du 10 au 20 Mai.

Ecole des garçons de Pont-Rousseau.

Le Conseil accepte la proposition de la
Commission des Crapaux publics pour
l'affectation de tout le premier étage de l'annexe
pour logements de trois adjoints mariés et
de leur conséquence, que les réparations nécessaires
seront faites dans une pièce du 1^{er} étage pour être
mise à la disposition de M. le Directeur de
cette école, en remplacement de la pièce qui occupe
actuellement au 1^{er} étage.

Le Conseil accepte, en principe, de faire
des dépenses pour abriter les logements
des adjoints ou adjointes mariés de la
Commune. En conséquence, il maintient
les 2^e 52 économisés sur le budget de 1906 avec
affectation aux travaux des écoles, sauf avis contraire
de la Préfecture et demande à l'Administration
supérieure de venir en aide à la Commune par des
subventions justifiées proportionnées aux dépenses
importantes projetées pour ses écoles.

Commune de Dignon. - Demande d'une foire.

Le Conseil donne un avis favorable pour la
foire demandée pour le premier mardi de Décembre de chaque année.

Recette auxiliaire et cabine téléphonique Les Costes, à Guentemoult.

Demande de M. Bertrand. -
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré sur la demande de M. Bertrand, mais avec étude de la création d'un ^{poste} poste auxiliaire. Une Commission est nommée à ce sujet pour un rapport sur l'affaire.

Sont désignés: M. M. Roine, Lancelot Félix, Baudouin, Lizon, Fouquet et Sigier.

La Morinière - Affaire Brunellière.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Brunellière renouvelant une demande d'indemnité pour préjudice à lui causé, et il par suite de la construction des parcelles de La Morinière (chemin N° 4.)

En raison des explications qui sont données sur cette lettre, le Conseil repousse la demande d'indemnité.

Installation d'une borne au portail au passage de l'école des garçons à Font-Rouveau.

Le Conseil vote une somme de 50 francs pour part contributive de la commune, après avoir sur les dépenses imprévues.

Projet d'annexion de la commune de Rezé, à la ville de Nantes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet relative à l'enquête sur ce projet et la suite d'une discussion pour et contre ce projet. M. le Préfet propose au Conseil de voter par main levée s'il y a lieu de délibérer aujourd'hui sur le fond de la question ou de remettre son vote motivé à une séance ultérieure. Le Conseil, à la majorité décide de se réunir à cet effet, jeudi prochain, à 8 heures du soir.

Le Conseil nomme une Commission chargée de présenter un rapport à ce sujet et désigne M. M. Roine, Lizon, Fouquet et Sigier. Les conseillers municipaux, qui se réuniront, à la séance jeudi prochain, à 8 heures, pour étude préalable.

Le rapport sera lu à la séance de jeudi soir.

Doc

Projet